



**CONTRIBUTION
DU MOUVEMENT RÉGION SAVOIE (MRS)**

Mouvement politique savoyard

**AUX ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE**

*Texte remis aux sénateurs de Haute-Savoie et de Savoie pour transmission
aux états généraux de la démocratie territoriale.*

La Roche sur Foron, le 29 septembre 2012



CONTRIBUTION DU MOUVEMENT RÉGION SAVOIE (MRS) AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

Comme son nom l'indique, le Mouvement Région Savoie a porté ce projet de création d'une Région Savoie à part entière depuis 40 ans. Il s'estime donc légitime pour porter ce projet une nouvelle fois lors du débat organisé par les sénateurs de Haute-Savoie, puis au Sénat.

Notre contribution à la réforme territoriale sera de montrer qu'une organisation beaucoup plus simple est possible et d'en proposer l'expérimentation en Savoie.

Bien évidemment, ce sont les deux départements savoyards qui sont légitimes pour relancer le processus de fusion Savoie/ Haute-Savoie. Ce processus pourra conduire à deux scénarii d'organisation territoriale. Le second a la préférence de notre mouvement depuis l'origine, mais le statut particulier, déjà choisi par 4 territoires et sollicité ce jour par le Pays Basque pourrait convenir.

Scénario 1 : fusion des deux départements savoyards en une collectivité à statut particulier (art 72) et à compétences spécifiques (éventuellement à titre expérimental).

Scénario 2 : Une Région Savoie à part entière,

1

Les obstacles à ce projet ont pendant longtemps été d'ordre technique et juridique. Les réformes de 2003 et 2010 ont levé ces obstacles, mais ils sont aujourd'hui remplacés par des obstacles politiques.

Il y a une dizaine d'années, ce projet propre à la Savoie était assez consensuel, gauche - droite - centre. Les événements récents ont provoqué des crispations internes à tous les partis et entre droite et gauche. De fait, chaque camp suspecte l'autre soit de vouloir fusionner les départements pour garder la majorité soit de s'y opposer pour vouloir la conquérir.

L'avenir proche nous le dira, avec ou sans région Savoie. C'est donc un faux problème.

Alors, la Région Savoie, c'est maintenant ?

Le commissaire européen Michel Barnier, longtemps élu de la Savoie, a déclaré le 18 sept 2012, sur France Inter, en évoquant comment faire des économies et prenant comme exemple les Pays de Savoie :

« Annecy et Chambéry, les préfectures de Savoie et Haute-Savoie sont distantes de 48km. Il y a deux préfectures, deux conseils généraux et tous les services en double. Est-ce que cela a encore un sens ? »

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

En 1972, année de la création des régions en France, nombre de Savoyards se sont élevés contre la création d'une région Rhône-Alpes, sans grande signification, sans les atouts de la proximité. Les élus étaient alors très nombreux à plaider pour une région Savoie à part entière 410 sur 430 avaient voté pourtant voté pour une région Savoie.

C'est à cette époque que s'est créé le Mouvement Région Savoie (MRS).

1983 était création « l'Entente Régionale de Savoie » qui concrétisait déjà la volonté de coopération des deux départements.

1998 : Proposition de loi rédigée par Monsieur Michel Bouvard et co-signée par Bernard Bosson pour la création d'une Région Savoie. JP Amoudry la défendra au Sénat. Elle n'est pas votée.

Michel Barnier propose à nouveau un rapprochement et en 2001 est créée l'APS (Assemblée des Pays de Savoie) à laquelle les deux départements délèguent une part de leurs compétences.

Le 5/12/2002, lors d'un nouveau vote, il ne manque que quelques voix à la région Savoie mais 95% des conseillers généraux votent pour d'autres solutions que celle de rester en Rhône-Alpes.

Depuis des années, on parle en France de régionalisation sans vraiment la faire. Depuis des années, on parle en Savoie de Région Savoie ou de fusion des départements en une collectivité unique avec les compétences d'une région. Or, nous constatons une désintégration de nos territoires savoyards sous les coups de boutoir de Lyon, Grenoble et Genève. C'est maintenant qu'il faut réagir : avant que l'Université de Savoie ne passe sous contrôle de Lyon, avant que les laboratoires de recherche ne rejoignent Grenoble, avant que les derniers groupes industriels ne partent, avant que les touristes ne se détournent d'une contrée qui aura perdu ses attraits et son identité.

2

Le Président de la République sortant était venu en Savoie en mai 2010, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'annexion de la Savoie à la France ; il avait alors salué à sept reprises le « Peuple savoyard » et proposé que les élus fassent pour le mieux dans leur projet de rapprochement des deux départements. Le nouveau Président de la République a prononcé le 14/09 une phrase similaire à l'attention des responsables alsaciens. Cela traduit le respect du principe de l'autonomie des collectivités contenu dans la Constitution.

La confiance de l'Etat dans « ses » territoires semble s'améliorer, mais c'est le système administratif jacobin qui ne veut pas lâcher ses pouvoirs ; l'Etat se méfie toujours des territoires périphériques.

« Plus qu'un acte III, c'est une affaire qui demande une démarche politique nouvelle, a déclaré récemment Alain Rousset. « La décentralisation n'est pas d'abord affaire de technique, elle est affaire de culture et de volonté, de sens ». L'ARF souhaite « libérer les initiatives locales », qu'une collectivité puisse se porter candidate à une expérimentation, et exercer des compétences différentes selon les Régions.

LE MOUVEMENT RÉGIONALISTE SOUHAITE QUE DAVANTAGE DE COMPÉTENCES ET D'AUTONOMIE SOIENT DONNÉES AUX RÉGIONS

Nous sommes dans un contexte d'évolution de la régionalisation. Des régions autonomes, fédérales ou dotées de nombreuses compétences fonctionnent dans la majorité des pays qui nous entourent. En France, c'est RPS « Régions et Peuples solidaires », qui fédère les principaux

mouvements ou partis politiques régionalistes (Alsaciens, Basques, Bretons, Catalan, Corses, Occitans et Savoyards). Le MRS est membre fondateur de RPS.

La plupart des mouvements régionalistes en France vont déposer des propositions d'évolution du statut de leur territoire lors de ces Etats généraux.

Les Basques viennent de déposer un projet de création d'une collectivité dotée de compétences spécifiques. Les Corses, qui bénéficient déjà de ce statut, demanderont un surplus de pouvoir législatif. Les Catalans du Nord, au moment où une énorme mobilisation populaire pour l'indépendance se manifeste à Barcelone (1.500.000 personnes dans les rues de Barcelone la semaine dernière), visent également un statut spécifique. Les Bretons proposeront une nouvelle fois le rattachement de La Loire atlantique à la Bretagne ; un amendement qui en prévoit la possibilité a déjà été adopté en première lecture par l'assemblée nationale. La Guyane et la Martinique ont des statuts spécifiques également depuis 2010. D'autres redécoupages sont prévus (regroupement des deux Normandie...).

C'est dans ce contexte que nous déposons un projet d'évolution pour la Savoie. Nous estimons qu'il s'agit d'une opportunité pour la Savoie qui ne se représentera peut-être pas avant longtemps. En effet, beaucoup d'élections vont avoir lieu dans les années qui viennent qui empêcheront le referendum. Et puis, le « mercato » des compétences entre les collectivités, c'est maintenant.

LES SPÉCIFICITÉS SAVOYARDES

Toutes les régions qui formulent des demandes particulières ont des spécificités à faire valoir : l'insularité pour la Corse, l'éloignement pour la Guyane ou la Martinique, l'histoire pour les spécificités alsaciennes, la langue et la culture pour le Pays basque, l'histoire pour la Bretagne...

3

Les spécificités des Pays de Savoie n'ont rien à envier à ces territoires :

- Son économie, faite à 50% de tourisme et d'un tissu serré de PME
- Son agriculture de montagne
- Son histoire : 1000 ans d'autonomie avant de rejoindre la France en 1860 ;
- Sa géographie : essentiellement alpine et montagneuse
- Ses frontières avec Genève, les cantons suisses, le Val d'Aoste, région autonome et le Piémont ; c'est 100% des frontières qui sont actuellement celles de Rhône-Alpes. [Un président de Rhône-Alpes qui négocie directement en passant par-dessus les savoyards ; ce n'est pas logique.]

Le caractère des habitants des Alpes les portent à l'autonomie. C'est d'ailleurs la voie choisie par la totalité des régions alpines : cantons suisses, régions autonomes de l'Italie du nord (Val d'Aoste, Frioul, Trentin, Sud Tyrol, Vénétie), régions fédérales d'Autriche et de Slovénie.

Le peuple de Savoie, même s'il est aujourd'hui constitué à plus de 50% de nouveaux arrivants, mais qui deviennent très vite savoyards, vit dans un espace de référence qui est celui de la Savoie et la grande majorité de la population ne se sent pas du tout « rhônalpin », notion qui n'existe pas vraiment.

Les Pays de Savoie sont donc tout à fait légitimes à demander un statut spécifique, qui correspond aussi à un besoin de reconnaissance institutionnelle.

L'article premier de la Constitution dit que la France est une république décentralisée. Dans la Constitution, les principes de subsidiarité et d'autonomie fiscale des collectivités sont également affirmés, mais bien peu appliqués. Les possibilités de fusion de départements ou de régions sont organisés par la loi de 2010. Les collectivités peuvent donc, si elles le veulent, prendre un peu d'air et d'autonomie. Elles peuvent faire valoir leurs différences en se lançant dans des expérimentations, en appuyant leurs initiatives sur la consultation de la population (référendum). Elles peuvent aujourd'hui ajuster leur organisation territoriale par l'éventuelle création de collectivités nouvelles ou regroupements.

La Savoie ne se reconnaît pas dans la région Rhône-Alpes

Dès sa création la région Rhône-Alpes est apparue à tous comme une région tout à fait artificielle. «La région Rhône-Alpes actuelle par son étendue et la diversité de ses territoires, qui ne s'appuie de surcroît sur aucune réalité historique ou géographique, ne permet pas une bonne prise en compte des problèmes spécifiques d'une région de montagne et frontalière. » Michel Bouvard, député UMP de Savoie.

Malgré les quelques efforts faits par les services régionaux, les savoyards ne s'identifient pas du tout à cette entité. Pour eux, le « rhônalpin » est un mot vide de sens. Au-delà de la légitimité totale de la démarche engagée par la Savoie pour faire évoluer le découpage territorial, nous sommes confortés par les évolutions légales, mais également par un soutien populaire (sondages favorables) et des élus de base qui étaient motivés (vote du 05/12/2002).

4

Les sondages : Dans le dernier sondage déjà ancien, (août 2000) effectué par l'IFOP sur ce sujet, 55% des savoyards se disaient favorables à une fusion des deux départements au sein d'une Région Savoie qui se séparerait de la région Rhône-Alpes. 64% des savoyards estiment qu'il faudrait organiser un référendum pour constituer cette Région Savoie.

74% des sondés excluaient l'idée d'une indépendance de la Savoie.]

Mais aurions-nous les mêmes résultats aujourd'hui ?

LES SCENARII POSSIBLES POUR LA SAVOIE

Scénario 1 *fusion des deux départements en une collectivité à statut particulier (art.72 de la constitution) et à compétences spécifiques (éventuellement à titre expérimental, dans le cadre constitutionnel actuel de l'expérimentation).*

C'est le projet qu'avait proposé Hervé Gaymard de « Conseil des Pays de Savoie ». L'Alsace a retenu également cet intitulé de « Conseil unique d'Alsace ».

Nos deux départements, qui sont déjà unis au sein de l'assemblée des pays de Savoie (APS) à laquelle ils ont délégué depuis 2001 quelques compétences, ont été sur le point de fusionner, à plusieurs reprises depuis deux ans. A chaque fois, ce sont des raisons conjoncturelles qui ont fait reporter le projet.

Les compétences de ce Conseil des Pays de Savoie seraient celles des départements et une partie de celles des régions. Il faudrait attendre que la nouvelle loi soit votée pour connaître quelles seront les compétences « fléchées » ou exclusives des différentes collectivités...

Cette fusion nécessite un vote des deux assemblées dans les mêmes termes, puis un référendum et enfin une loi. Or, les référendums ne sont pas autorisés pendant l'année qui précède des élections générales ; et les créneaux sans élections sont plus rares que les périodes avec élections.

Ce projet pourrait donc être mis en œuvre avant mars 2013 car ensuite, les élections vont se succéder à un rythme rapide.

Parmi nos suggestions, nous proposerions que soit intégré dans le prochain projet de loi deux clauses : l'une qui ramène de un an à six mois de proximité des élections le délai pour faire un référendum et l'autre, que soient assouplies les règles de fusion de collectivités.

Une expérimentation ? La question s'est également posée de considérer cette opération comme une expérimentation. (Voir ci-dessous)

Scénario 2 *Une Région Savoie à part entière, soit après le processus de fusion des deux départements, soit après « évaporation » des départements.*

C'est le projet du MRS depuis 40 ans. Le MRS se doit de le présenter car il a été porté également par des personnalités de droite et de gauche, de façon transversale pendant longtemps.

Cette solution est la plus novatrice : elle consistera à regrouper les deux départements dans une collectivité territoriale qui aura la nature d'une Région à part entière. Cette collectivité sera donc une novation de notre droit dans le fil direct de la modification constitutionnelle de 2003. Cette Région d'un nouveau genre cumulera l'ensemble des compétences départementales et régionales.

Le statut qui conviendrait sans doute le mieux à la Savoie serait celui que Monsieur Raffarin, premier ministre, avait proposé à la Corse en 2008, qui donnerait un résultat très proche de celui dont se dote aujourd'hui l'Alsace, à savoir une région ou une collectivité spécifique ayant les compétences d'une région, sans département.

L'avantage de cette expérimentation, si c'est cette procédure qui est retenue, est de construire une architecture institutionnelle très simplifiée, qui réduit le nombre de niveaux du millefeuille. Cette architecture pourrait servir de modèle pour une suppression progressive des départements.

Ce sera un véritable saut d'efficacité institutionnelle et peut-être un modèle pour l'avenir.

QUELLE PROCÉDURE ?

Il résulte des textes qu'une simple loi peut décider de la création de la région Savoie ; c'est la procédure qu'avaient empruntée Michel Bouvard et Bernard Bosson en 1998 en déposant un projet de loi. (voir l'argumentaire fait au Sénat, en support de cette proposition de loi, par J.P. Amoudry, sénateur de Haute-Savoie)

Rappelons aussi l'article L4111-3 du code général des collectivités locales qui prévoit que « la création et l'organisation des régions en métropole ou outre-mer ne portent atteinte, ni à l'unité de la République, ni à l'intégrité du territoire ». En vertu de l'article L4122-1 du même code, les limites territoriales des régions (ainsi que leur nom - article L 4121-1) sont modifiées par la loi sur proposition et après consultation des conseils régionaux et généraux intéressés.

Aucune collectivité n'exerçant une tutelle sur une autre (alinéa 4), la région Rhône-Alpes ne pourrait pas s'opposer à la décision de deux départements de prendre leur autonomie.

La création d'une région uni départementale pourrait aussi entrer dans la catégorie des collectivités territoriales à statut particulier et, de ce fait, correspondre à l'alinéa 5 ; la loi qui la créerait pourrait alors décider une consultation qui pourrait être le référendum.

La méthode expérimentale pourrait-elle s'appliquer à la création d'une région sans département ?

Stricto sensu, l'expérimentation concerne l'exercice des compétences par une collectivité. Deux catégories d'expérimentation sont prévues par la loi organique :

- Expérimentations-transferts de compétences (cela concernera la période post-crédation de la Région Savoie)
- Expérimentations-déroptions : elle pourrait concerner par exemple une dérogation sur la composition d'une assemblée ou d'un exécutif d'une région unidépartementale ou le fait de regrouper les compétences départementales et régionales dans une même entité.

La loi organique prévoit quelques interdictions pour l'expérimentation (touchant aux libertés publiques ou aux affaires de personnes), cela semble signifier que tous les autres domaines sont accessibles à l'expérimentation, sur proposition des collectivités concernées.

De toutes façons, le vote d'une loi d'habilitation préalable à l'expérimentation est nécessaire. Cette expérimentation préfigurerait ce que pourrait être une région unidépartementale et l'expérience vécue en Savoie permettrait de valider son extension à d'autres régions françaises.

Nous aurons enfin un dernier argument pour attester que l'expérimentation est possible en matière territoriale puisque, en Savoie même, depuis 11 ans, les Conseils généraux des deux départements ont créé une structure nouvelle, l'Assemblée des Pays de Savoie à laquelle ils ont conféré un bureau, une assemblée (l'ensemble des conseillers généraux) et délèguent des compétences (Université, tourisme, culture...). Ce fut un magnifique exemple d'expérimentation d'une structure novatrice : c'est donc possible.

Selon notre point de vue, une loi habilitant les deux départements de Savoie à se regrouper pour constituer et expérimenter une région unidépartementale est donc parfaitement constitutionnelle et possible pour autant que les collectivités concernées (les deux départements), en fassent la demande.

ARGUMENTS :

Quelques chiffres pour dire ce que serait le budget de la Région Savoie :

- 450 M€ (1/5° de Rhône Alpes)
- 750 M€ (Budget du conseil général 74)
- 450 M€ (Budget du CG de Savoie)
- 200 M€ (Fonds structurels européens-estimation)
- 300 M€ (Résultant des compétences supplémentaires demandées : estimation)

TOTAL : 2,150 Mds€ (estimé)

à comparer aux 2,4 Mds actuels de la région RA, aux 1,8 Mds du Val d'Aoste, région autonome voisine de la Savoie et de 120.000 habitants, ou aux 2,8 Mds du Valais de 310.000 h.

La pleine propriété de tous les lycées, collèges et campus ajoutée au patrimoine existant des CG constituerait un potentiel d'emprunt important.

*Quelques chiffres pour situer ce que serait la Région Savoie : **1.155.000 habitants***

- 18° département français,
- 15° département pour sa richesse et sa population active,
- 12° rang pour l'emploi industriel,
- 70% du tourisme d'hiver = Suisse entière,
- Première destination mondiale pour les sports d'hiver,
- 18° région française,
- La Région Savoie serait la plus grande des régions de l'arc alpin.

QUEL PROJET, QUELLES COMPÉTENCES POUR LA RÉGION SAVOIE ?

7

Cette fusion de nos départements nécessite aussi l'élaboration d'un projet de société en commun. L'APS a commencé ce travail, thème par thème, mais en se limitant à l'aspect budgétaire.

La subsidiarité :

à quel niveau, Lyon ou Savoie, les questions suivantes seront-elles les mieux traitées ?

- L'agriculture de montagne ? Problème lyonnais ou savoyard ?
- Comment maîtriser le sur-équipement et l'urbanisation des stations de ski, la multiplication des canons à neige? Lyon ou Savoie ?
- Comment gérer les réserves d'eau en montagne. Qui est le mieux placé pour mener les discussions transfrontalières avec nos voisins de Genève ou de la Vallée d'Aoste ?
- Quels transports pour les alpins ?
- Nouvelles orientations des parcs régionaux existants ou à créer ?
- Quels supports pour l'industrie du décolletage, la filière solaire autour de l'INES ?

La taille de la région Savoie serait idéale pour un tel projet.

Les régions toujours plus grandes ne sont pas nécessairement les plus efficaces. Elles correspondent davantage aux désirs de pouvoir de ceux qui les dirigent et permettent surtout la reproduction du modèle centralisateur qui se traduit par la volonté d'hégémonie de la région sur les territoires qui la composent. On cite toujours les « quatre moteurs » dont fait partie Rhône-Alpes. Mais, en regardant de plus près, on se rend-compte que ce sont très souvent les petites régions dotées d'autonomie qui ont les meilleurs résultats.

Lorsqu'on évoque la question de la Région Savoie, la première réponse de nos interlocuteurs parisiens ou lyonnais est en général : « Mais la Savoie est trop petite ! »

Les différences de taille entre les régions ne sont pas un problème.

La diversité est une richesse : l'égalitarisme tue l'initiative, on l'a déjà vécu ! De grandes régions et de petites régions peuvent parfaitement cohabiter comme cohabitent en Europe de grands Etats et de petits Etats.

Certes, il faudra instaurer à la fois une « interrégionalité » plus forte et une péréquation de ressources pour assurer la solidarité nationale.

- Une interrégionalité plus forte « L'interrégionalité des coopérations, des structures et des actions menées à l'échelle de plusieurs régions est la réponse pertinente au besoin d'asseoir certaines politiques,

- Une solidarité interrégionale par la péréquation.

« La dimension mondiale ne se conquiert pas seulement par la puissance ; l'universel est aussi un chemin... notre patrimoine est local et singulier, mais par ses valeurs, il atteint le mondial par le chemin de l'universel. Il faut donc le protéger.» cette citation de M. Raffarin (Pour une nouvelle gouvernance) s'adapte tout à fait à la Savoie dont les paysages, l'art de vivre, comme ceux de la Suisse voisine, sont connus dans le monde entier.

« Chaque espace territorial a sa cohérence au vu de l'objet et des projets qu'il s'assigne. »

Une région constituée autour d'un espace cohérent d'un point de vue économique, géographique et culturel (c'est tout à fait le cas de la Savoie), porte en elle-même une dynamique qu'il sera naturel de mobiliser autour d'un Projet.

Quel savoyard se reconnaît aujourd'hui dans la région Rhône-Alpes ?

LA SAVOIE DEVENUE RÉGION...

8

- La Savoie devenue Région et dotée d'une certaine autonomie de fonctionnement sera sans doute davantage en phase avec elle-même.
- La Savoie devenue Région avec une autonomie financière et fiscale suffisante pourra très bien fonctionner sans aller quémander auprès de la région Rhône-Alpes une part de l'argent qu'elle lui a versé.
- La Savoie devenue Région pourra passer accords et conventions directs avec tous ses voisins.
- La Savoie devenue Région pourra gérer directement les fonds structurels européens.
- La Savoie devenue Région fera faire des économies à l'Etat et jouera le jeu de la péréquation interrégionale contractualisée.
- La Savoie devenue Région sera une de ses régions fortes dont la France sera fière. Mais alors, la charge de la preuve se renversera et ce sera à l'État de montrer à ses régions devenues fortes ce qu'il est capable de leur apporter.
- La Savoie réunie sera plus forte pour résister à toutes les pressions.

L'OPPORTUNITÉ D'UN VRAI PROJET DE SOCIÉTÉ.

Créer une Région Savoie n'aurait que peu d'intérêt s'il s'agissait seulement d'un nouveau découpage administratif au service de l'intérêt des élus se mitonnant des circonscriptions comme ce fut le cas en France en 1972.

La finalité de l'organisation d'un État ou d'un territoire n'est pas l'organisation elle-même (ce que préconise le « système » français), mais c'est d'abord le bien-être et le bonheur des citoyens. Comment assurer mieux cet objectif qu'en donnant la possibilité aux citoyens de maîtriser leur destin dans un cadre sécurisé ?

Nous avons une crainte : que les nouvelles compétences qui vont être données aux régions,

associées à la « spécialisation ou exclusivité » de compétences ne conduise à faire des régions comme des départements des relais administratifs de mise en œuvre des décisions de l'Etat (ex : régions, mettez-moi en œuvre les contrats d'avenir...)

NÉCESSITÉS COMPLÉMENTAIRES :

Le Conseiller territorial sera sans doute supprimé et le mode de scrutin des conseillers généraux revu pour y ajouter de la proportionnelle. Mais on ne pourra pas faire l'économie du redécoupage des cantons actuelle qui était prévue, notamment pour tenir compte des recompositions des intercommunalités, des pôles métropolitains et de la nécessité de réduire malgré tout le nombre des élus. Il faut noter que c'est la perspective du ré-équilibre des cantons entre les deux départements qui avait relancé le processus de fusion. Ce serait impossible de mener une fusion dans la répartition actuelle des cantons tant le différentiel de population s'est accentué ces dernières années.

« Une entité administrative rassemblant les deux départements de Savoie et Haute-Savoie, pourrait aussi accueillir dans un second temps, et après consultation des populations, les communes proches qui estiment faire partie d'un espace de vie commun aux Pays de Savoie. Le Pays de Gex, le proche Bugey, dans le département de l'Ain, mais aussi certaines communes de l'Isère, possèdent de multiples proximités avec nos départements, à la fois géographiques, sociales, économiques et historiques. En particulier, l'agglomération franco-valdo-genevoise pourrait être gérée, côté français, par une administration territoriale unique, cohérente et proche des problématiques du terrain. »

L'évolution institutionnelle des Pays de Savoie s'inscrit parfaitement dans cette dynamique qui vise à une meilleure efficacité de l'action publique (grâce notamment à la suppression d'un niveau), dans un principe de subsidiarité et de proximité avec les acteurs du territoire.

Au-delà de la Région Savoie, nous pouvons espérer la mise en œuvre d'une euro région de l'arc alpin.

EN CONCLUSION :

A ce stade, le Mouvement Région Savoie encourage les deux Conseils généraux à reprendre le processus de fusion dans la fenêtre de tir qui est encore ouverte, c'est-à-dire 4 mois.

Le MRS invite le Sénat à se saisir sans crainte des évolutions souhaitées par les différentes régions et territoires, membres de Régions et peuples solidaires, qui sont bien identifiées mais toutes différentes. Bref, il faudra aussi introduire certaines souplesses dans le texte de loi afin de prendre en compte la nécessité d'une certaine forme de fédéralisme différencié.

Le MRS demande au gouvernement de prendre en compte les spécificités de la Savoie comme celles du Pays basque ou de l'Alsace... Dès que les élus des deux départements l'auront décidé.

Pour le MRS, Noël Communod,
Président du MRS,
Conseiller régional Rhône-Alpes



MOUVEMENT RÉGION SAVOIE (MRS)
BP80031 F - 74110 Morzine
www.regionsavoie.org